

**SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême**  
**Atelier de restitution – Saintes – 31 mars 2016**

**Atelier de restitution**  
**« Réduction de vulnérabilité et gestion des écoulements »**



**EPTB Charente**

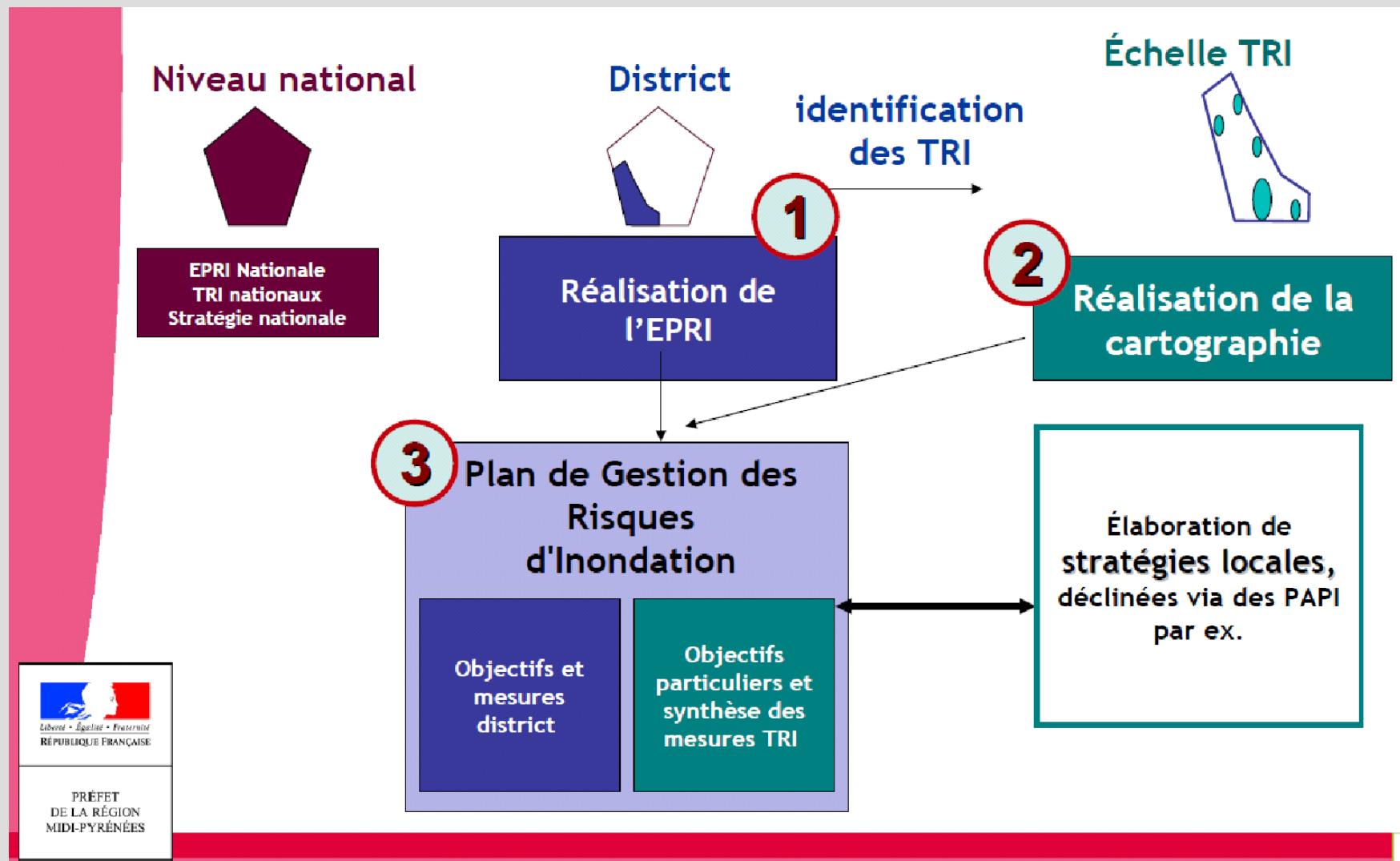
INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS



PRÉFET  
DE LA CHARENTE

# **RAPPEL SUR LES ENJEUX**

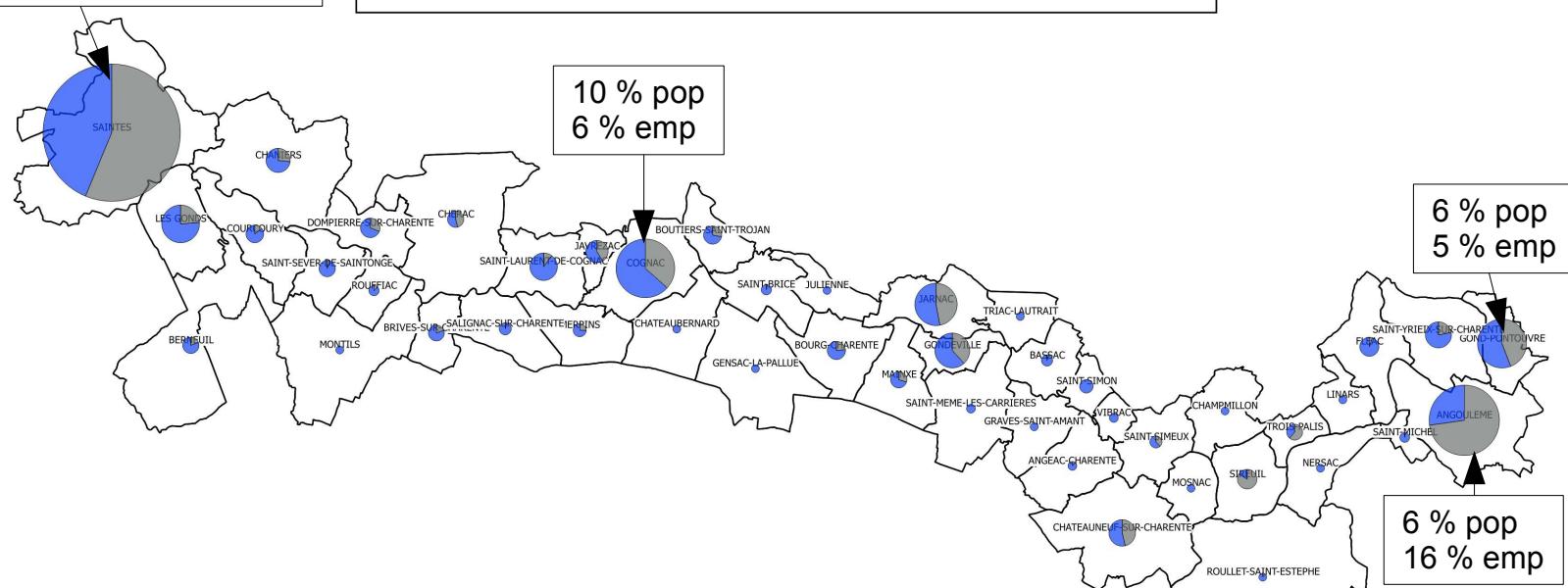
# Démarche Directive Inondation



# Enjeux exposés

36 % pop exposée du TRI  
54 % emp exposés du TRI

## ENJEUX HUMAINS - ZONE D'ALEA MOYEN



LEGENDE  
Enjeux humains en zone d'aléa moyen  
(symboles proportionnels)



Niveau d'aléa	Population en zone inondable	Emplois en zone inondable
Fréquent	3 100 personnes	3 000 emplois
Moyen	7 100 personnes	4 100 emplois
Exceptionnel	11 300 personnes	8 000 emplois

## Ou trouver les documents

- <http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-directive-inondation/espace-pro/comite-de-pilotage-de-la-slgri-saintes-cognac-angouleme>
- *Identifiant : DI\_SCA\_copil*
- *Mot de passe : PilSLGRI\*SCA*
- *N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur les les différents documents (diagnostic, CR ateliers...)*
- *Diagnostic et stratégie seront validés au Copil de mai-juin*

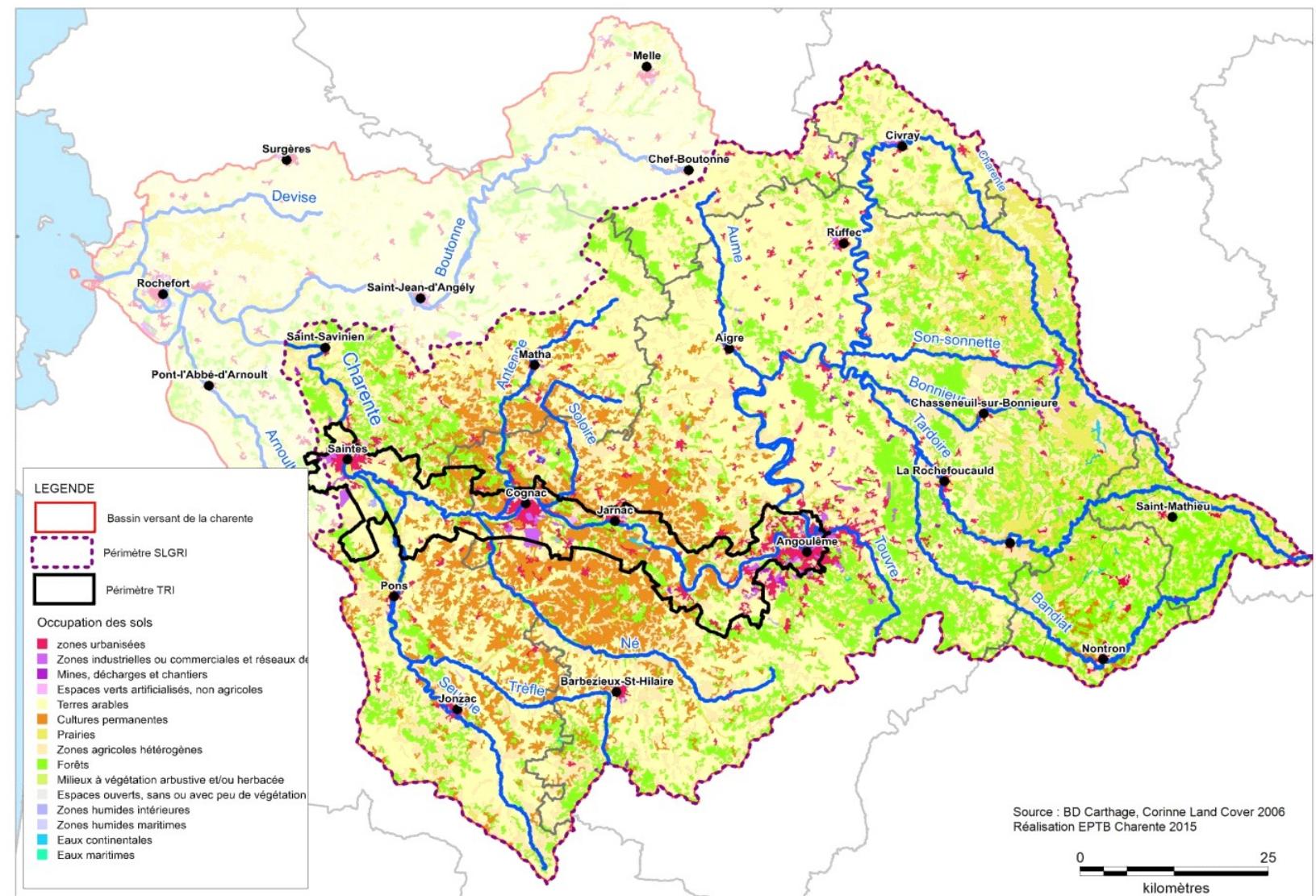
## Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

*Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »*

# **RAPPEL SUR L'ORGANISATION DE LA SLGRI**

# Périmètre



# Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de **2 ateliers de restitution**
- **Validation du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en COPIL**

SLGRI		
Série 1 ateliers thématiques	Nov-déc 2015	<i>Faire émerger des propositions stratégiques</i>
Série 2 ateliers de restitution	Mars 2016	<i>Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions</i>
COPIL	Mai-juin 2016	<i>Validation état des lieux et dispositions</i>
Approbation SLGRI par le Préfet	Avant fin 2016	<i>Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB</i>
Travail sur programme d'actions	Fin 2016 - 2017	<i>Elaborer le futur PAPI</i>

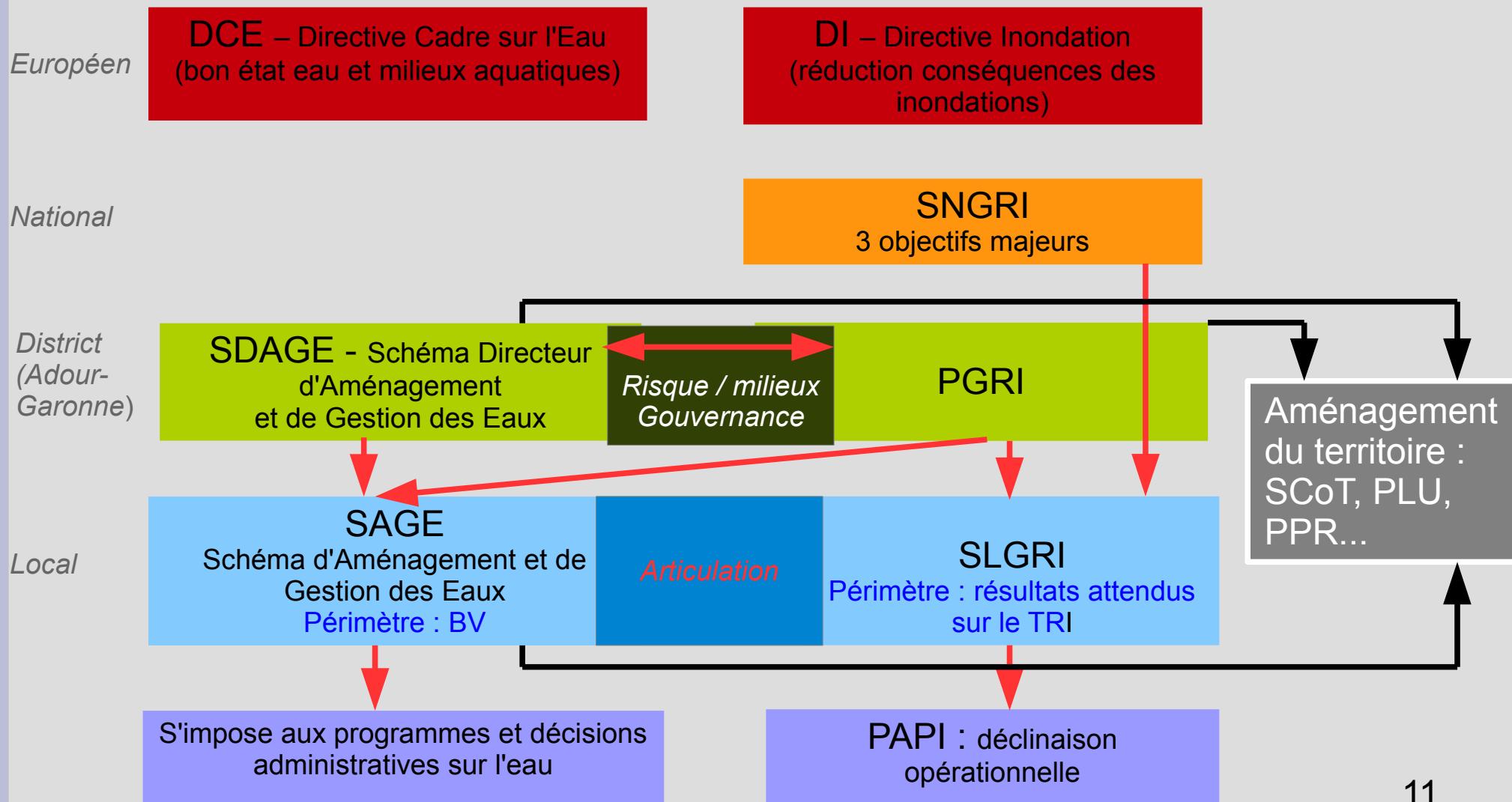
# Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des *objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI*
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des *dispositions à mettre en œuvre* dans un délai de 6 ans

## Exemple

SLGRI			PAPI
Objectif général	Sous-objectif	Disposition	Action
<b>1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité</b>	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises	<u>Action</u> : Elaboration d'une trame de PCA <u>MOa</u> : Syndicat Mixte du Longdufleuve <u>Coût</u> : 5 000 € <u>Calendrier</u> : 2018 <u>Plan de financement</u> : 50 % FPRNM, 50 % MOa
		1.1.b - Développer la dureté des réseaux	
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	<u>Action</u> : Révision PPRI agglo Prèsdel'eau <u>MOa</u> : DDT ...
			<u>Action</u> : Révision PPRI agglo Piedsmouillés <u>MOa</u> : DDT ...

# Articulation SLGRI / SAGE



# **LES PROPOSITIONS STRATEGIQUES**

→ **Restitution et hiérarchisation**

## Restitution et hiérarchisation des dispositions du TRI Saintes Cognac Angoulême

Cet atelier reprendra les propositions qui ont émergé lors des échanges lors des ateliers ci-dessous :

- Atelier n°3 "Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité"
- Atelier n°4 "Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique des écoulements"

# **Restitution et hiérarchisation des dispositions du TRI Saintes Cognac Angoulême**

Cet atelier se concentrera autour des 3 grands objectifs suivants du PGRI :

- AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE
- GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALEMENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS
- AIDER LES MAITRISES D'OUVRAGE A SE STRUCTURER ET A METTRE EN ŒUVRE LES PROGRAMMES D'ACTIONS EN DECLINAISON DES OBJECTIFS DE LA SLGRI

# III - AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE PAR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS LE BUT DE REDUIRE SA VULNERABILITE

III-A-GERER LES RUISSELLEMENTS LIES AUX AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE	<p>III-A-1 Limiter voire réduire l'imperméabilisation des sols en agissant notamment sur les documents de planification urbaine</p> <p>III-A-2 Inciter à la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales dans le cadre de la planification urbaine</p> <p>III-A-3 Promouvoir la gestion des écoulements comme clé d'entrée des projets d'aménagement urbain</p>
III-B PLANIFIER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN AMELIORANT LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION	<p>III-B-1 Programmer et engager les révisions des Plans de Prévention des Risques d'Inondation d'ancienne génération</p> <p>III-B-2 Prévoir des mesures compensatoires pour tout projet urbain autorisé en zone inondable</p> <p>III-B-3 Valoriser le dialogue entre l'Etat et les collectivités pour l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondation</p> <p>III-B-4 Accompagner les collectivités porteuses de SCoT et de PLU pour renforcer l'intégration du risque d'inondation dans les documents de planification</p>
III-C PROMOUVOIR LA REDUCTION DE VULNERABILITE OPERATIONNELLE	<p>III-C-1 Développer le recours aux mesures de réduction de vulnérabilité pour les biens existants dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondation</p> <p>III-C-2 Mettre en place des démarches collectives de réduction de vulnérabilité aux inondations</p> <p>III-C-3 Améliorer la réduction de vulnérabilité aux inondations des réseaux techniques</p> <p>III-C-4 Favoriser le déplacement d'enjeux hors zone inondable lorsque les opportunités se présentent</p> <p>III-C-5 Envisager les protections collectives localisées en cas d'insuffisance des mesures préventives et sous condition de proportionnalité aux enjeux</p>

# IV - GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT, RESTAURER LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES ET METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES ECOULEMENTS

IV-A-PRESERVER ET RECONQUERIR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	<p>IV-A-1 Cartographier les zones d'expansion des crues et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine</p> <p>IV-A-2 Promouvoir l'inventaire des zones humides sur la base d'un cadre méthodologique commun et assurer leur préservation dans les documents de planification urbaine</p> <p>IV-A-3 Encourager l'usage prairial des zones d'expansion des crues</p> <p>IV-A-4 Encourager les partenariats pour la gestion des espaces naturels de débordement situés en cœur d'agglomération</p> <p>IV-A-5 Promouvoir des actions de restauration et de reconquête de zones d'expansion des crues</p>
IV-B-PROMOUVOIR LE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE SUR LE BASSIN VERSANT	<p>IV-B-1 Améliorer la connaissance des chemins de l'eau sur les versants et les têtes de bassin</p> <p>IV-B-2 Préserver les éléments paysagers contribuant au ralentissement dynamique des écoulements sur les versants</p> <p>IV-B-3 Promouvoir des actions de ralentissement dynamique sur les versants</p> <p>IV-B-4 Sensibiliser les acteurs locaux à l'intérêt des programmes d'aménagement de versant grâce aux retours d'expériences</p> <p>IV-B-5 Réactiver et développer le projet de ralentissement dynamique par sur-stockage à l'échelle du bassin versant de la Charente</p>
IV-C-GERER LES CAPACITES D'ECOULEMENT EN LIT MINEUR ET EN LIT MAJEUR	<p>IV-C-1 Favoriser une gestion régulatrice des zones d'expansion des crues dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondation</p> <p>IV-C-2 Promouvoir l'inscription de projets de restauration / reconstitution de ripisylve dans les Plans Pluriannuels de Gestion des rivières</p> <p>IV-C-3 Promouvoir des actions de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau</p> <p>IV-C-4 Favoriser la continuité hydraulique en lit majeur à proximité des zones à enjeux humains</p> <p>IV-C-5 Restaurer la capacité d'écoulement du lit mineur de la Charente en aval du territoire à risque d'inondation</p> <p>IV-C-6 Adopter une gestion raisonnée des déchets flottants en vue d'éviter la formation d'embâcles</p>

0 - AIDER LES  
MAITRISES  
D'OUVRAGE A SE  
STRUCTURER ET A  
METTRE EN  
ŒUVRE LES  
PROGRAMMES  
D'ACTIONS EN  
DECLINAISON DES  
OBJECTIFS DE LA  
SLGRI

0-A- FAVORISER UNE GOUVERNANCE  
SOLIDAIRE CENTREE SUR  
L'AMENAGEMENT DURABLE

0-A-1 Assurer la cohérence d'actions et la solidarité technique, méthodologique et financière à l'échelle du grand bassin versant

0-A-2 Favoriser la connexion entre la stratégie d'urbanisme et la stratégie de prévention des inondations

0-B- ACCOMPAGNER LES SYNDICATS  
DE GESTION DES EAUX SUR LES  
PROJETS D'AMENAGEMENT DE  
BASSIN VERSANT

0-B-1 Accompagner les syndicats de gestion des eaux vers la mise en place des programmes d'aménagement en lit majeur et sur les versants

0-B-2 Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les missions de gestion foncière